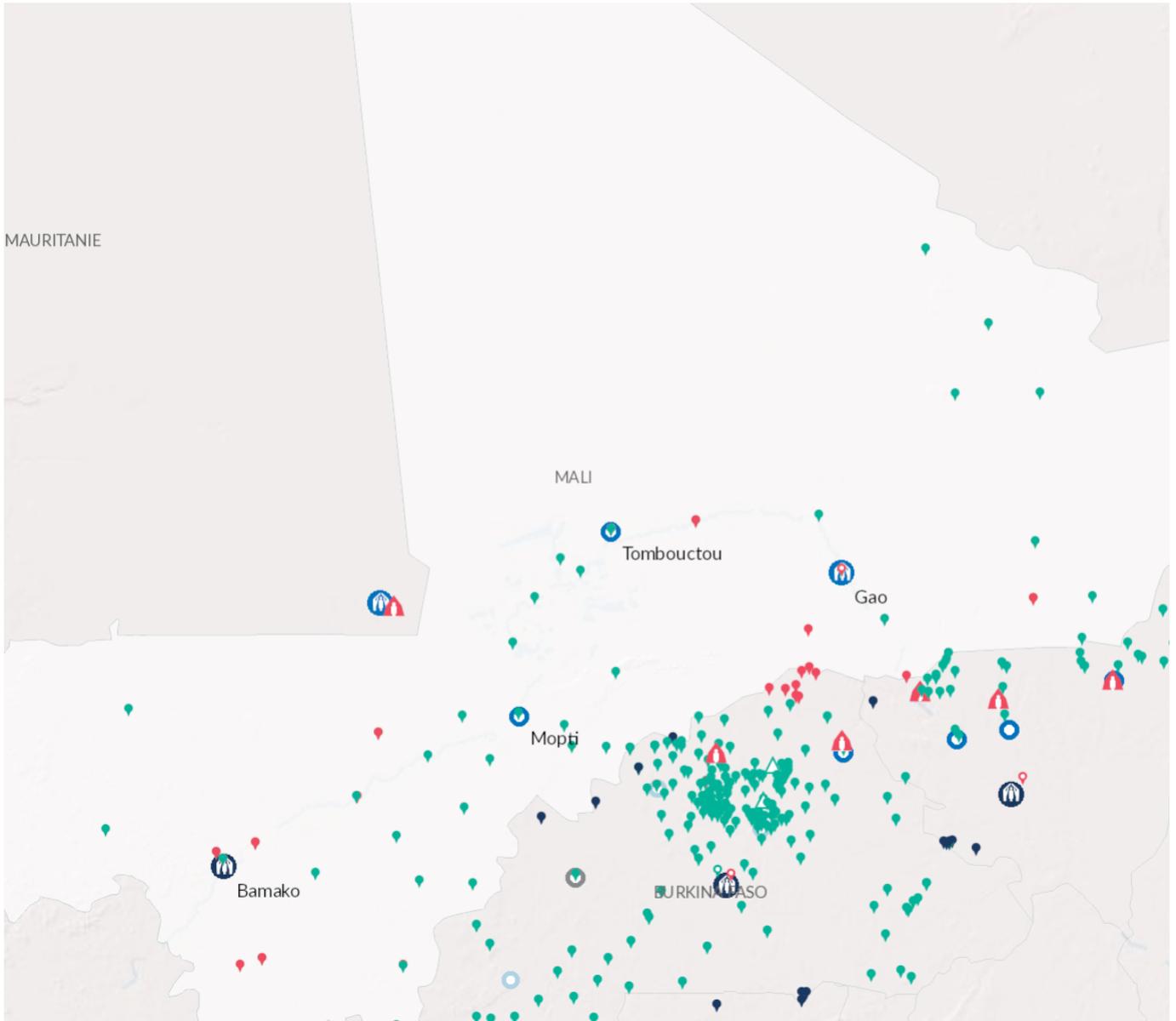


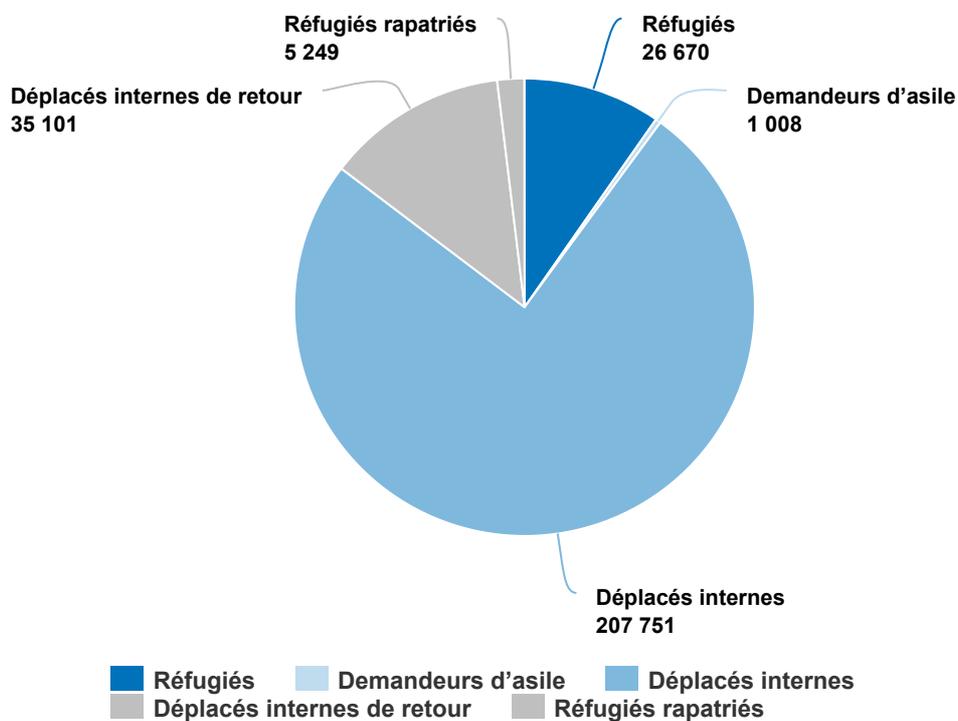
Opération: Mali



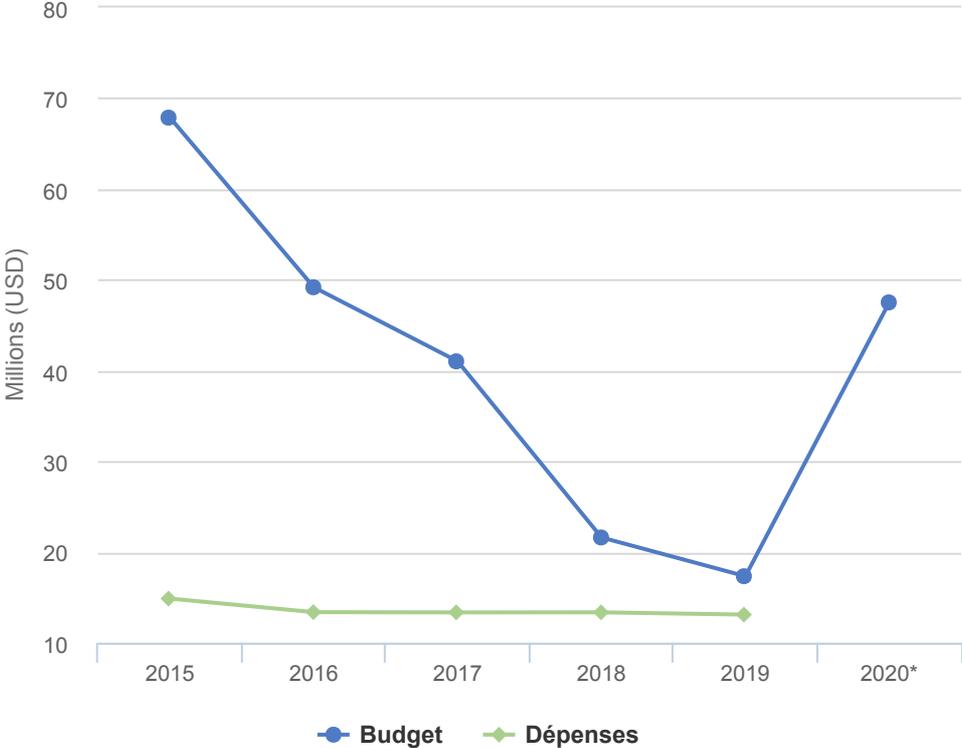
## Personnes relevant de la compétence du HCR

# + 79% EN 2019

<b>2019</b>	275,779
<b>2018</b>	154,432
<b>2017</b>	84,081



# Budgets et Dépenses - Mali



## Contexte opérationnel

La situation sécuritaire et humanitaire au Mali s'est rapidement détériorée en 2019. Des attaques armées se sont propagées du nord du pays vers le centre, ainsi qu'aux frontières avec le Burkina Faso et le Niger et ont provoqué des déplacements de populations des deux côtés. La situation au centre du pays a également provoqué des conflits intercommunautaires, les milices d'auto-défense créées par les communautés en conflit constituant une menace grave pour les autorités de l'État et les civils. Les attaques contre des villages fulani et dogon dans la région de Mopti en janvier, mars et juin 2019 ont provoqué le décès de centaines de civils, faisant de l'année 2019 l'année la plus meurtrière pour les civils depuis le déclenchement de la crise en 2012.

Cette situation d'instabilité a limité la capacité des acteurs humanitaires, y compris du HCR, d'accéder et de fournir une assistance aux personnes vulnérables.

Dans le cadre de sa stratégie de 2019 pour la mise en œuvre de projets, quatre accords de partenariat ont été signés avec le gouvernement du Mali, cinq avec des ONG internationales et deux avec des ONG nationales.

Les interventions menées par le HCR et ses partenaires ont notamment porté sur l'enregistrement, la protection et le suivi de protection, les abris et les produits non alimentaires, la sensibilisation (aux risques et dangers des migrations irrégulières, à la cohésion sociale et aux violences sexuelles et de genre, par exemple), ainsi que la prévention de l'apatridie (en facilitant l'accès aux procédures de naturalisation et à la délivrance de documents d'état civil). En septembre, le gouvernement du Mali, avec le soutien du HCR, a organisé un Dialogue régional sur la protection et les solutions dans le contexte des déplacements forcés au Sahel. Dans le cadre de ce dialogue, les gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ont confirmé le rôle central de la protection des personnes forcées de fuir ainsi que le besoin de solutions durables dans un document intitulé la « Déclaration de Bamako ».

## Tendances démographiques

Au 31 décembre 2019, le Mali comptait environ 275 800 personnes relevant de la compétence du HCR dont 207 700 déplacés internes (en hausse de 73% par rapport à l'année précédente), 26 700 réfugiés et 1000 demandeurs d'asile de diverses nationalités.

Près de 300 réfugiés ont bénéficié d'une aide pour rentrer volontairement dans leurs pays d'origine en 2019 (90% vers la Côte d'Ivoire et 10% vers la République centrafricaine).

Près de 141 000 réfugiés maliens étaient accueillis dans les pays voisins (Burkina Faso, Mauritanie et Niger).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'éradication de l'apatridie d'ici 2024, le Ministère de la Justice a démarré un processus de naturalisation facilitée pour 1300 personnes. Environ 900 demandes ont été soumises aux autorités (69%), dont 650 relatives à une déclaration de nationalité et 250 concernant d'autres personnes à naturaliser.

## Chiffres clés

- 6 500 rapatriés (dont 56% d'enfants) ont bénéficié d'aides en espèces pour faciliter leur réintégration, réduisant ainsi leur vulnérabilité.
- 1 900 cas de protection ont été recensés grâce au suivi de protection, conduisant à plus de 100 orientations urgentes vers les acteurs pertinents, notamment la Coordination civilo-militaire (CMCOORD), les acteurs du Mécanisme de réponse rapide au Mali, les acteurs capables d'effectuer des évaluations rapides de la protection et la section chargée des droits de l'homme de la MINUSMA.
- 1 100 enfants réfugiés enregistrés ont bénéficié de l'accès à l'éducation pour l'année scolaire 2019-2020. Une aide financière a été fournie à près de 600 familles pour soutenir la scolarisation.

## Principales réalisations

Malgré des conditions de sécurité difficiles, des étapes importantes en matière de protection ont été franchies au Mali en 2019. Dans le cadre du processus de transposition de la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique dans le droit national, un atelier de validation s'est tenu en août, avec le soutien du HCR, pour discuter des derniers amendements au projet de loi avant son adoption par l'Assemblée Nationale.

Concernant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés maliens, quatre réunions de la commission tripartite ont été organisées avec le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. Près de 280 réfugiés ont été rapatriés en Côte d'Ivoire (250) et en République centrafricaine (26) en 2019.

Le programme DAFI pour l'année académique 2019-2020 a bénéficié à 20 étudiants, dont 13 jeunes filles. Un soutien financier a été accordé pour l'affiliation des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'Union technique de la mutualité, et trois campagnes de sensibilisation ont conduit à l'affiliation de 89 ménages au système de santé.

## Besoins non satisfaits

Le contexte sécuritaire a limité l'accès aux populations vulnérables et l'opération n'était financée qu'à hauteur de 61% en décembre 2019. Par conséquent, plusieurs besoins n'ont pas été satisfaits, notamment :

- Le manque d'agents chargés de la surveillance des retours a affecté la couverture de certaines zones et les outils d'enregistrement utilisés par les agents étaient obsolètes, en particulier les tablettes.
  - L'absence d'un recensement actualisé et complet des services de protection par région et par type de services a également limité l'orientation des personnes identifiées vers les structures adaptées.
  - Les activités de résilience ont été suspendues en raison du manque de financement de nombreux partenaires, alors que plus de 50% des réfugiés ayant opté pour l'intégration locale attendaient toujours une aide pour régulariser leur situation.
  - Seuls 450 ménages rapatriés sur près de 1100 ont bénéficié d'une aide pour les abris.
  - Un rapatrié sur deux n'a pas bénéficié d'aides en espèces en raison du manque de ressources financières.
  - L'accès difficile pour les organisations humanitaires dans de nombreuses localités au Mali a rendu impossible d'atteindre les populations vivant dans les zones affectées par l'insécurité.
-